Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 081-218101400-20230717-1847_DGARLABORD-AI

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRÊTÉ

Délégation à des Conseillers Municipaux

Le Maire de la Commune de LAVAUR,

VU son arrêté du 16 juin 2020 donnant délégation à M. Jean-Baptiste LABORDE, conseiller municipal, pour le suivi des questions relatives aux moyens informatiques et méthodes organisationnelles ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de disponibilité personnelle, M. Jean-Baptiste LABORDE demande qu'il soit mis fin à ladite délégation ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 – Il est mis fin à la délégation donnée à M. Jean-Baptiste LABORDE, Conseiller municipal.
L'arrêté du 16 juin 2020 susvisé est ainsi abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé au Préfet du Tarn et au comptable responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Gaillac.

Fait à Lavaur, le 17 juillet 2023.

Notifié à l'intéressé
le 17/07/2023

Jean Baptiste LABORDE

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr